

Burundi : le recours de l'opposition rejeté, Ndayishimiye proclamé président élu

À 04/06/2020 Source AFP La Cour constitutionnelle du Burundi a rejeté jeudi le recours du principal parti d'opposition contre le résultat de l'élection présidentielle du 20 mai, et proclamé président élu le candidat du pouvoir, le candidat Ndayishimiye. Les recours du chef du Conseil national pour la liberté (CNL), Agathon Rwasa, contre les résultats des élections présidentielle, législatives et communales, sont "nuls et de nul effet", a annoncé l'un des sept juges de la Cour constitutionnelle.

Celle-ci a ensuite validé les résultats définitifs donnant le candidat du parti au pouvoir (CNDD-FDD), le général Ndayishimiye, vainqueur de la présidentielle avec 68% des voix, devant M. Rwasa (22,42%) et le candidat de l'Union pour le progrès national (Uprona), Gaston Sindimwo (2,46%). Ndayishimiye, 52 ans, sera investi en août pour un mandat de sept ans renouvelable une fois. Il succédera ainsi à Pierre Nkurunziza, au pouvoir depuis 2005, qui ne se représentait pas et l'avait adoubé comme son "héritier". La Cour constitutionnelle a estimé que le CNL, qui contestait les résultats provisoires donnés par la Commission électorale, n'avait pas apporté de preuves suffisantes à l'appui de son argumentation. Ce parti avait dénoncé une " mascarade électorale ", dressant la longue liste des irrégularités commises selon lui par le pouvoir, qui aurait fait pression sur les assesseurs de l'opposition et les électeurs et multiplié les fraudes. M. Rwasa avait déposé ce recours tout en ayant plusieurs fois répété ne se faire aucune illusion sur l'issue de la procédure, devant la Cour qui avait validé la réélection du président Pierre Nkurunziza en 2015. Cette année-là, la candidature de M. Nkurunziza à un troisième mandat controversé avait plongé le pays dans une crise politique majeure, qui a fait au moins 1.200 morts et poussé à l'exode quelque 400.000 Burundais.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});